

Déclaration de la Société Financière Manuvie

concernant la déclaration sur la Loi sur l'esclavage moderne 2024

Nous nous sommes fermement engagés à respecter les droits de la personne et à nous opposer à toute forme d'esclavage dans le cadre de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement. Le respect des droits de la personne fait partie intégrante de nos valeurs, de notre processus décisionnel et de ce que nous attendons autant de la part de notre société que de nos partenaires.

Dans le cadre de nos opérations et dans tous nos secteurs d'activité, nous nous sommes fermement engagés à faire notre part relativement à la poursuite des objectifs mondiaux visant à éliminer l'esclavage moderne, le travail des enfants et le travail forcé. En tant qu'un participant au Pacte mondial des Nations unies¹, nous nous sommes aussi engagés à aligner nos opérations et nos stratégies sur les dix principes du Pacte, qui comprennent le soutien et le respect de la protection des droits de la personne reconnus à l'international.

À propos de la présente déclaration

Le présent document constitue la déclaration de Manuvie relative à la Loi sur l'esclavage moderne divulguée sur une base volontaire. Toutes les données, les déclarations et les affirmations présentées ci-dessous font référence aux politiques, aux processus et aux procédures qui étaient en place au cours de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.

Aperçu de nos activités

Manuvie est un fournisseur mondial de services financiers de premier plan qui aide les millions de clients qu'elle sert à prendre plus facilement des décisions et à vivre mieux. Notre siège social mondial se trouve à Toronto, au Canada. Nous proposons des conseils financiers ainsi que des solutions d'assurance, et nous exerçons nos activités sous le nom de Manuvie au Canada, en Asie et en Europe, et principalement sous le nom de John Hancock aux États-Unis. Par l'entremise de Gestion de patrimoine et d'actifs Manuvie, nous offrons des services de placement mondiaux, des conseils financiers et des services relatifs aux régimes de retraite à 19 millions de personnes, aux institutions et aux participants à des régimes d'épargne-retraite partout dans le monde. À la fin de 2024, Manuvie comptait plus de 37 000 employés, plus de 109 000 agents et des milliers de partenaires de distribution au service de plus de 36 millions de clients.

¹ Pour plus de détails, veuillez consulter le Rapport sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance 2024 de Manuvie.

Gouvernance d'entreprise

La surveillance de notre cadre de développement durable, qui comprend notre approche des questions de droits de la personne, fait partie du mandat du Comité de gouvernance et des candidatures (CGC) de notre conseil d'administration. La surveillance assurée par le CGC à l'égard de notre cadre de développement durable complète le travail du Comité de direction sur le développement durable (CDDD). Le chef mondial du développement durable, ainsi que 10 membres de notre équipe de la haute direction, y compris notre chef de la direction, font partie du CDDD.

Risques liés à nos opérations et à notre chaîne d'approvisionnement

En 2024, nous avons engagé un conseiller tiers pour évaluer l'exposition aux risques liés aux droits de la personne à l'échelle de l'entreprise, afin de mieux comprendre ces risques à travers nos activités, notre chaîne d'approvisionnement et nos portefeuilles de placements du fonds général.

Les résultats de cette évaluation ont montré que les risques de l'esclavage moderne sont plus fréquents dans certaines industries et dans certains secteurs, notamment dans les marchés où Manuvie pourrait avoir une exposition directe ou indirecte du fait de ses activités (par exemple dans le domaine forestier et le domaine agricole, ou du fait de ses placements dans des secteurs, qui peuvent comprendre l'extraction de ressources naturelles, les infrastructures, l'habillement, les produits de première nécessité, la consommation discrétionnaire, les télécommunications et la fabrication d'appareils électroniques).

Nous nous procurons une gamme de produits et de services auprès d'un nombre diversifié de fournisseurs dans le monde entier, et nous suivons un processus d'approvisionnement équitable pour gérer notre chaîne d'approvisionnement. Notre principale chaîne d'approvisionnement comprend, entre autres, des fournisseurs de logiciels, de technologies, d'équipement de bureau, de services de gestion et de services de gestion des installations et des opérations, mais aussi des agences de voyages d'affaires et de recrutement.

Politiques et cadres

Dans l'ensemble de nos activités à l'échelle mondiale, nous avons mis en place des politiques et des cadres pour gérer les risques liés aux droits de la personne, y compris ceux liés à l'esclavage moderne. Pour atteindre nos objectifs, toutes nos parties prenantes, y compris nos employés et nos fournisseurs, doivent s'engager en faveur de pratiques commerciales éthiques et d'une bonne gouvernance, et respecter des normes élevées. Nos politiques et nos normes sont guidées par des principes internationaux, ainsi que par toutes les lois et réglementations applicables. Nous prenons des mesures pour nous assurer que nos partenaires sont conscients de leurs obligations, et nous mettons en place une diligence raisonnable et un contrôle

approprié pour détecter les violations des droits de la personne dans notre chaîne d'approvisionnement. Afin d'assurer la conception et l'exécution efficaces de nos contrôles clés, nous les soumettons à des tests continus d'assurance qualité, combinés à une surveillance et à des tests indépendants effectués par l'équipe Conformité et des audits internes et externes.

Code de déontologie et d'éthique

Le Code de déontologie et d'éthique de Manuvie (le « Code ») témoigne de l'importance que Manuvie accorde à l'éthique et à sa pratique de se conformer à toutes les lois applicables. Le Code s'applique aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés de Manuvie et de ses filiales. Les représentants du service des ventes, les tiers partenaires, les contractuels, les agents et les autres individus qui ont des devoirs et des obligations envers la Société doivent aussi se conformer à toutes les dispositions applicables du Code et respecter les principes et les valeurs énoncés dans le Code, lorsqu'ils représentent Manuvie auprès du public ou qu'ils fournissent des services pour Manuvie ou en son nom.

Le jour de leur prise de fonction et les années qui suivent, tous les employés de Manuvie sont tenus d'attester de la conformité au Code et de son respect continu, qui énonce des obligations telles que :

- Les employés doivent connaître et respecter toutes les lois, les règles et les réglementations applicables.
- Il est strictement interdit de participer à des activités liées à la traite de personnes. Parmi ces activités, on compte les suivantes : recourir à la force, à la fraude ou à la coercition pour soumettre une personne à une servitude involontaire ou encore pour forcer quelqu'un à travailler en menaçant de blesser gravement cette personne ou une autre personne

Déclaration sur les droits de la personne

Notre Déclaration mondiale sur les droits de la personne décrit l'engagement de Manuvie à respecter et à promouvoir les droits de la personne reconnus à l'échelle internationale dans ses décisions d'affaires, ses activités et ses relations avec ses clients, ses employés, ses actionnaires et toute autre personne. Nous n'avons pas recours au travail des enfants ni à aucune forme de travail forcé ou obligatoire, et nous nous conformons aux lois locales sur l'âge d'admission à l'emploi. Nous nous engageons à respecter les principes et les valeurs énoncés dans la Charte internationale des droits de l'homme, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail.

Code de déontologie des fournisseurs

En 2024, nous avons actualisé notre Code de déontologie des fournisseurs pour y inclure un certain nombre de nouvelles stipulations. Le Code de déontologie des fournisseurs a été communiqué à nos fournisseurs, et exige qu'ils :

- s'assurent que les produits et les services qu'ils fournissent sont à tout moment conformes à toutes les lois et les réglementations applicables;
- respectent la dignité et les droits de la personne de tous les travailleurs, s'engagent à appliquer des pratiques équitables en matière d'emploi et de travail et ne recourent pas au travail forcé ou au travail des enfants;
- se conforment aux règlements, aux codes et aux lois applicables contre l'esclavagisme et la traite de personnes;
- mettent en place des procédures de contrôle préalable pour leurs sous-traitants, leurs fournisseurs et les autres participants de la chaîne d'approvisionnement, et ce, afin de s'assurer de l'absence d'esclavagisme et de traite de personnes

Politique mondiale sur la santé et la sécurité

La [Politique mondiale sur la santé et la sécurité](#) de Manuvie décrit l'engagement de la Société à l'égard de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail. Manuvie s'engage à offrir un milieu de travail sain et sécuritaire. Les normes et procédures en matière de santé et de sécurité respectent les normes locales en matière d'intervention en cas de dangers, de blessures ou de maladies au travail ainsi qu'en matière d'inspection du lieu de travail, de collaboration avec des intervenants clés et d'offre de formation, au besoin. Des consultations avec des représentants de la direction et des travailleurs sont tenues régulièrement, conformément aux exigences locales.

Politique mondiale en matière de discrimination, de harcèlement et de violence en milieu de travail

Conformément à la [Politique mondiale en matière de discrimination, de harcèlement et de violence en milieu de travail](#), la Société interdit strictement la discrimination, le harcèlement et la violence sur le lieu de travail. La présente politique vise à lutter contre la discrimination, le harcèlement et la violence de la part de toutes les personnes avec lesquelles nous interagissons en milieu de travail, y compris les employés, les travailleurs occasionnels, les employés contractuels, les clients et les tiers. Les employés de Manuvie suivent régulièrement des formations sur la discrimination, le harcèlement et la violence sur le lieu de travail.

Processus de diligence raisonnable et évaluation de l'efficacité

Fournisseurs

Notre politique mondiale d'approvisionnement et notre norme de gestion liée aux tiers décrivent les normes applicables aux employés qui travaillent avec des fournisseurs tiers et exigent l'intervention de l'équipe de l'Approvisionnement pour toutes les activités d'approvisionnement auprès de tiers. L'approvisionnement est effectué de façon à optimiser la valeur et à minimiser les risques, tout en respectant nos normes éthiques élevées dans notre collaboration avec les fournisseurs. Notre Code de déontologie des fournisseurs définit

les attentes de nos milliers de fournisseurs et exige qu'ils respectent la dignité et les droits de tous les travailleurs, et qu'ils s'engagent à respecter des pratiques équitables en matière d'emploi et de travail. Conformément au Code de déontologie des fournisseurs, ces derniers doivent se conformer à ses exigences, en surveiller l'application et nous signaler rapidement toute infraction. Nous nous réservons le droit de surveiller, d'évaluer et de vérifier tous les fournisseurs conformément au Code, et nous pouvons cesser nos activités avec tout fournisseur ou représentant qui ne respecte pas les pratiques décrites. En 2024, nous avons évalué nos 50 principaux fournisseurs, représentant environ 80 % des dépenses d'approvisionnement à l'échelle mondiale, afin d'analyser leurs pratiques en matière de développement durable et leur conformité au Code de déontologie des fournisseurs.

Afin de poursuivre nos efforts pour travailler avec des fournisseurs qui s'engagent à adopter des pratiques commerciales responsables et durables, nous avons ajouté des questions relatives aux droits de la personne dans nos modèles de demandes de proposition et de contrats de fournisseurs auxquels tous les fournisseurs soumissionnaires sont tenus de répondre dans le cadre de leur proposition.

Crimes financiers

Nous respectons toutes les lois et les exigences réglementaires applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans les pays où nous exerçons nos activités, y compris les directives sur le risque de blanchiment d'argent lié à l'esclavage moderne et à la traite de personnes. Nos services Conformité, Service des enquêtes et de criminalistique et Sécurité collaborent pour résoudre les questions d'esclavage moderne, évaluer de manière proactive l'efficacité de nos pratiques de diligence raisonnable et répondre à toutes les plaintes. Les risques que ces programmes surveillent comprennent, sans s'y limiter, la traite de personnes, le travail forcé et la servitude pour dettes. Les programmes en place sont conçus pour former les employés concernés et développer des ressources qui permettent aux clients de demander de l'aide. Nos équipes internes travaillent de concert avec les groupes de ressources communautaires et les organismes d'application de la loi, afin de sensibiliser et d'éduquer la population à la lutte contre l'esclavage moderne. En outre, les employés, les fournisseurs et les parties externes peuvent signaler toute violation présumée des politiques ou des droits de la personne au moyen de la ligne d'assistance directe sur l'éthique de Manuvie, qui permet un signalement anonyme et comprend une catégorie de signalement précise pour les violations présumées des droits de la personne. La ligne d'assistance directe sur l'éthique de Manuvie est gérée par l'équipe de l'éthique de Manuvie.

Fonds général de Manuvie

En tant que propriétaires d'actifs, nous nous efforçons de respecter et de promouvoir les droits de la personne dans le cadre de nos décisions de placement et de nos activités de gérance. Nos équipes de Placements du fonds général sont guidées par les lignes directrices ESG internes du fonds général de Manuvie sur l'intégration des

considérations ESG, qui comprennent les droits de la personne, et appuie les pratiques responsables en matière de propriété des actifs des compagnies d'assurance vie en propriété exclusive.

Les considérations relatives aux droits de la personne sont intégrées aux processus habituels de diligence raisonnable en matière de placements et d'évaluation des risques, qui suivent une approche fondée sur des principes et guidée par l'importance potentielle des facteurs ESG sur les résultats des placements. Les activités ci-après soutiennent la diligence raisonnable en matière de droits de la personne, que nous employons dans des circonstances appropriées : filtrer les investissements dans les zones géographiques et les parties sanctionnées par les lois nationales ou internationales, ainsi que les entreprises qui exercent des activités directement et principalement dans certains secteurs, et tenir compte de l'exposition aux risques liés à l'esclavage moderne ou aux droits de la personne, en particulier dans les secteurs sensibles, le cas échéant.

Gestion de placements Manuvie

Gestion de placements Manuvie respecte les efforts et les principes de Manuvie en matière de droits de la personne, de pratiques commerciales éthiques, de pratiques de travail équitables et de santé et de sécurité, et pense que l'investissement durable contribue à rendre les portefeuilles plus résilients face aux risques systémiques et à améliorer le potentiel de création de valeur à long terme.

L'approche des droits de la personne de Gestion de placements Manuvie se reflète dans plusieurs de ses politiques :

- [Gestion de placements Manuvie – Déclaration à l'égard des investissements durables et du risque lié au développement durable](#)
- [Gestion de placements Manuvie – Énoncé sur les procédures contractuelles responsables](#)
- [Politique mondiale sur les armes à sous-munitions \(applicable à Manuvie et à Gestion de placements Manuvie\)](#)
- [Gestion placements Manuvie – Politique mondiale d'engagement des émetteurs](#)

Conformément à ces politiques, les cadres d'investissement durable et les trousseaux intégrant les considérations liées aux droits de la personne sont intégrés dans le cycle de vie des placements, tant pour nos activités sur les marchés publics que privés. Lorsqu'ils sont importants, les droits de la personne sont pris en compte dans nos décisions de placement et nos activités d'engagement avec les émetteurs tout au long de la période de détention des placements pour assurer de meilleurs résultats en matière de droits de la personne et pour réduire les risques.

Dans nos activités sur les marchés privés, dans le domaine des actifs réels, nous avons d'autres politiques, procédures opérationnelles ou programmes de certification auxquels nous participons et qui consolident notre approche des droits de la personne dans la gestion d'actifs. Parmi les exemples, citons nos Normes de durabilité des immeubles et notre guide de gestion immobilière dans nos activités dans le secteur de l'immobilier, la Sustainable Forestry Initiative^{MD} (SFI) ou le Forest Stewardship Council^{MD}

(FSC) dans nos activités forestières, et la Farmland Management Standard de Leading Harvest² dans nos activités liées à l'agriculture. La totalité de notre portefeuille de terrains forestiers exploitables est certifiée comme étant gérée de façon durable en vertu de la SFI, et la totalité de notre portefeuille de terres agricoles aux États-Unis est certifiée en vertu de la Farmland Management Standard de Leading Harvest. Dans le cadre de ces certifications, et dans le but d'évaluer l'efficacité, un vérificateur tiers indépendant visite les terrains que nous gérons et confirme s'ils sont gérés conformément aux principes établis par les programmes de certification, qui comprennent la protection et la promotion des droits de la personne.

En 2024, nous avons introduit des mesures supplémentaires pour renforcer nos processus actuels de diligence raisonnable en matière de droits de la personne, notamment des formations sur divers sujets liés aux droits de la personne pour les équipes de placement et de l'Exploitation et les directeurs de l'immobilier; des points de contact réguliers avec les équipes de l'Exploitation; et l'élaboration de documents d'orientation pour les équipes de l'Exploitation et les directeurs de l'immobilier

Employés

À Manuvie, nous voulons cultiver un milieu de travail où tous les employés se sentent acceptés, appréciés et inclus. Manuvie est un employeur qui souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi. Nous sommes déterminés à agir de manière équitable et impartiale en matière de recrutement, de fidélisation et de promotion, et nous administrons tous les programmes en fonction des compétences et du rendement, sans discrimination fondée sur quelque motif illicite de discrimination que ce soit.

Nous avons mis en place un solide système de contrôles internes à l'échelle mondiale. En ce qui concerne l'esclavage moderne et les droits de la personne en général, les actions des employés de Manuvie sont régies par plusieurs politiques et lignes directrices, dont les suivantes :

- [Code de déontologie et d'éthique](#)
- [Politique mondiale en matière de discrimination, de harcèlement et de violence en milieu de travail](#)
- [Politique mondiale sur la santé et la sécurité](#)
- [Politique mondiale d'embauche](#)
- [Politique mondiale de vérification des antécédents](#)
- [Politique mondiale sur le temps de travail](#)

Formation

Tous les employés de Manuvie doivent suivre une formation annuelle sur le Code de déontologie et d'éthique de Manuvie, et nous rendons compte du taux de réussite dans notre rapport sur le développement durable annuel. Il était de 100 % au 31 décembre 2024. En outre, les employés suivent régulièrement une formation obligatoire sur la discrimination, le harcèlement et la violence en milieu de travail. Une formation facultative sur la diversité des fournisseurs est également dispensée aux professionnels des marchés publics concernés.

² Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les rapports sur l'investissement durable dans l'agriculture et les terrains forestiers de 2022 de Gestion de placements Manuvie.

L'équipe Développement durable de Gestion de placements Manuvie propose des formations ponctuelles, des activités éducatives et de sensibilisation, en vue d'un apprentissage continu sur divers sujets liés au développement durable, y compris les droits de la personne. Les équipes de l'Exploitation et de placement de Gestion de placements Manuvie ont reçu une formation sur l'Énoncé sur les procédures contractuelles responsables à la suite de sa révision en 2024.

Dans le cadre de l'adhésion de la Société au Pacte mondial des Nations Unies, tous les employés de Manuvie ont accès à l'Académie du Pacte mondial des Nations Unies, qui comprend plusieurs modules sur les droits de la personne. Certains employés ont suivi le programme d'accélération des entreprises et des droits de la personne du Pacte mondial des Nations unies.

Rapports et mesures correctives

Conformément au Code de déontologie et d'éthique de Manuvie, toute personne soupçonnée d'avoir enfreint nos politiques en matière de respect des droits de la personne peut le signaler immédiatement à son chef, au service des ressources humaines, au conseiller juridique de l'entreprise ou à la ligne d'assistance directe sur l'éthique de Manuvie à l'adresse suivante www.manulifeethics.com. Cela permet des signalements anonymes et inclut une catégorie de signalement précis pour les violations présumées des droits de la personne. Les employés sont encouragés à faire part de leurs inquiétudes à leurs supérieurs, et ils ont également la possibilité de poser des questions au Bureau mondial de la conformité de Manuvie. Même si la ligne d'assistance directe sur l'éthique de Manuvie a été mise en place principalement à l'intention des employés, des tiers (comme les actionnaires, les fournisseurs et les sous-conseillers) peuvent également signaler en toute confidentialité toute activité présumée contraire à l'éthique ou aux devoirs de la profession, illégale ou frauduleuse.

Au cours de l'exercice 2024 de Manuvie, aucun cas de préjudice lié au travail des enfants ou au travail forcé n'a été identifié dans l'ensemble des activités commerciales sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel. Par conséquent, aucune mesure n'a été requise pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants.

Conclusion et approbation

En 2024, nous avons continué à évaluer et à renforcer la diligence raisonnable en place pour gérer le risque d'esclavage moderne, y compris le travail des enfants et le travail forcé, ainsi qu'à appliquer les politiques pertinentes et les formations associées, comme indiqué dans la présente déclaration.

Cette déclaration a été approuvée par le Comité de direction sur le développement durable de Manuvie en janvier 2025.